

Présents : Alain DELHOUME, maire, Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Bernadette De Angéli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, adjoints, Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelle, Joëlle Duquéroix, Jean-Paul Gadaud, Jacques Guy, Lionel Guillot, Patricia Lansade, Sylvie Tête-Léonard, conseillers.

Excusés : Christian Principaud, procuration à Alain Delhoume, Thierry Fournier, procuration à Jean-Paul Gadaud, Jean-Michel Lévêque.

Absents : Rémi Goursaud

David Puigrenier participe à cette réunion.

Jean-Pierre Floch est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Déclaration du Maire :

Alain Delhoume tient à souligner l'importance des travaux réalisés depuis le début de l'année 2013.

Le planning des travaux prévus a été tenu malgré le mauvais temps :

- la deuxième tranche de travaux est terminée et un abri-bus va être installé au village des Charriers, comme prévu par Limoges-Métropole ;
- les travaux d'extension du multi accueil se déroulent conformément au planning ;
- le cabinet médical sort de terre et les travaux sur la future boulangerie vont débuter début juillet.

En outre, notre intervention a permis de revoir les horaires du collège Maurois afin qu'il n'y ait qu'un seul aller retour pour transporter les élèves de Saint-Gence. Une solution a également été trouvée pour les élèves redoublant à Couzeix.

Enfin, on a pu obtenir la confirmation de l'OPHLM qui nous a présenté un avant projet de construction de huit logements à la Gagnerie. Cela va lui permettre de lancer les fouilles archéologiques nécessaires.

En l'absence d'observation, les comptes rendus des séances du conseil municipal du 23 mars et du 25 mai 2013 sont adoptés à l'unanimité.

1. Comptes rendus des commissions

1.1. Commission des affaires scolaires du 18 juin 2013

Conseils d'écoles

A l'école élémentaire, deux conseils se sont tenus les 2 avril et 13 juin.

- De bons taux de réussite aux évaluations CP sont à noter, avec des résultats stables : français 85,62 % et math 81,54%. Concernant la demande pour le déplacement de la BCD, une étude sera effectuée en 2014 dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire.
- Garderie : les parents souhaitent que les enfants disposent d'un quart d'heure supplémentaire avant l'entrée en garderie afin de goûter plus tranquillement. Cela sera testé sur deux jours, semaine 25, pour une mise en place éventuelle en septembre 2013.

- Parking des écoles : le poteau EDF devrait être supprimé en 2014. Une étude est actuellement en cours par Limoges-Métropole pour délimiter les espaces réservés au parking et les voies de circulation.

- Rentrée 2013 : les effectifs prévus sont de 143 élèves inscrits. A partir de la rentrée 2013, les heures de soutien seront globalisées (36 heures sur l'année).

L'achat d'un TBI (Tableau Blanc Interactif) va être réalisé pour installation dans la classe de Mme NICOLAS. Suite à cette expérimentation d'autres classes pourront être équipées.

- Cantine : un travail a été mené avec une diététicienne, Mme Villautreix, afin d'améliorer les menus du restaurant scolaire. Des questionnaires avaient été transmis aux parents d'élèves : sur 205 familles, 104 ont répondu mais les contributions sont très diverses. Cependant les réponses ont été exploitées au cours de deux réunions en présence des parents, de la diététicienne, de la personne en charge des repas et ont permis d'envisager quelques améliorations. Le travail avec la diététicienne continuera sur l'année 2013 et une synthèse sera effectuée en fin d'année.

La municipalité a voté l'achat d'une cellule de refroidissement et d'un four. Ces équipements permettront d'assurer plus de variété dans les menus.

Les conseils de l'école maternelle se sont tenus le 26 mars et le 18 juin 2013.

- DDEN : Monsieur Barrière souhaite cesser son activité, deux candidats ont été retenus, Monsieur RIGAUDEAU de Saint-Gence et Monsieur AUBOIRON de Cieux.

- Prévion pour la rentrée scolaire 2013 : 24 «Grande Section», 37 «Moyenne Section», 36 «Petite Section», 7 «Très Petite Section». Les enfants de deux ans sont désormais pris en compte dans le calcul des effectifs de l'école. Les listes de composition des classes seront affichées le 2 septembre. La rentrée sera échelonnée sur trois jours pour les « petits » et les « tout petits » (3, 5 et 6 septembre).

Une réunion d'information pour les parents des enfants qui arrivent à l'école (PS et TPS), a eu lieu le 1er juin. Plus de 90% des parents des futurs élèves étaient présents. En septembre, tous les enfants devant fréquenter l'école

pour l'année scolaire 2013/2014 devront être inscrits (y compris les rentrées en cours d'année).

Compte tenu des effectifs dans les petites sections, des demandes d'inscription en provenance d'autres communes ont été rejetées.

- Problème de dortoirs : 43 enfants devraient dormir à la rentrée scolaire. Cette augmentation vient notamment du fait que de plus en plus d'enfants fréquentent l'école toute la journée, contrairement à ce qui se pratiquait il y a quelques années où des petits ne venaient que le matin.

Augmentation des tarifs cantine et garderie pour la rentrée 2013

La commission propose de créer un tarif hors commune, une majoration de 10% sera appliquée pour les prestations vers les enfants d'autres communes.

Nouveaux rythmes scolaires : un comité de pilotage du Contrat Educatif de Territoire s'est tenu le 27 juin. La commission souhaite qu'une position intercommunale (avec Veyrac et Peyrilhac) soit prise : horaires des écoles, organisation du mercredi, garderie, restauration scolaire ...

Le Conseil se félicite du très bon fonctionnement de nos écoles et des excellentes relations existant au sein de l'équipe pédagogique (enseignants, personnels, parents d'élèves, élus).

1.2. Commission des Affaires sociales du 18 juin 2013

Concernant le repas des Aînés, ***le Conseil valide la proposition de la commission de revenir à la formule d'un repas avec une animation. La date retenue est le 1^{er} décembre 2013.***

1.3. Commission Communale de Communication et Animation du 25 juin 2013

Spectacles proposés par la municipalité

- Dans le cadre de la poursuite de notre partenariat avec **Cuivres en Fête** qui a permis de recevoir des spectacles de qualité pour un large public, nous recevrons, le vendredi 23 Août à 19h à l'église, le groupe **Los Llanos** (groupe de percussions).

- Nos amis et voisins, les Veyracomédiens, seront avec nous le samedi 16 novembre à 20h30 avec une nouvelle pièce en cours de répétition.

Panneaux d'affichage municipal

La commission renouvelle ses propositions afin que le panneau d'affichage de Senon (et ceux qui seront installés ultérieurement) soit mieux utilisé :

- Informations municipales : prévoir des affiches avec sentiers de randonnée, infos sur le patrimoine du village, agenda des manifestations communales, des réunions ...

- Informations associatives : relancer les associations pour qu'elles fournissent des infos sur leurs manifestations.

Toutes les informations devront être validées par la municipalité et les documents seront apposés chaque semaine par un employé municipal.

Le Conseil souhaite que ces règles soient effectivement mises en place et rappelle que tout autre affichage est interdit.

Réunion avec les nouveaux habitants

La décision a déjà été prise d'inviter les nouveaux habitants de la commune à l'occasion d'une manifestation spécifique. Ce sera le samedi 21 septembre 2013, à 11h dans la salle du conseil de la mairie.

A cette occasion, la commune sera présentée, ainsi que les associations et le document « Livret d'accueil » sera remis aux invités. Les présidents des associations communales seront conviés à cette manifestation et un pot amical sera servi à l'issue de celle-ci.

Journées du Patrimoine

Elle aura lieu le samedi 14 septembre 2013. Après plusieurs participations centrées sur le passé gaulois de la commune, la commission propose une randonnée pédestre commentée pour faire découvrir l'eau et ses ouvrages sur une partie du territoire communal, « **L'eau dans tous ses états** ».

Le parcours suivant est proposé :

- Départ 14h00 Senon, parking du lavoir
- Répartiteur d'eau
- Chevillou : la Glane, le moulin
- Station de traitement des eaux usées
- Le Camp de César
- Le Moulin Rabaud : la Glane, le moulin, les travaux de remise en état (seuils, abreuvoirs ...)
- Retour à Senon

Cette randonnée fait environ 4.5 km.

Le Conseil valide cette proposition.

Réunion de coordination avec les associations

Elle se tiendra le vendredi 6 septembre à 20h00 à la mairie.

Compte tenu des trop nombreuses annulations de manifestations programmées dans la salle polyvalente et des pertes de réservation qui en résultent, la commission propose d'appliquer une retenue de 100€ sur la subvention municipale à venir, dans le cas d'une annulation tardive (moins d'un mois avant la date retenue).

Journées Vélo Acrobatique DIRT

A la demande de la municipalité, la jeune association La Chêne va organiser des journées d'entraînement public de DIRT (vélo acrobatique). Elles se dérouleront sur le «circuit de bosses», en cours d'aménagement à la sortie du bourg, route de Nieul :

Les séances d'entraînement auront lieu samedi 28 et dimanche 29 septembre 2013 :

- de 10 h à 12h00
- de 13h30 à 17h00

1.4. Commission voirie-urbanisme du 8 juin 2013

Programme des travaux routiers 2013

- Travaux déjà effectués :

En revêtement total : fin de la rue des Francines et route de Bondy aux Francines.

En reprises partielles : route de Bondy au Boschaudérier,

route du Chasaud, route des Verdiers, partie basse de la route entre pont du Glanet et la Châtre Boucheranne, La Celle, Eco-point des Charriers, Allée de la Croix des Charriers, route des Monts, allée de Vauzelle.

- Travaux à venir (fin du programme 2013) :

Reprises partielles : route des Cheyroux à La Celle et entrée du village des Charriers (coté Combe Pène).

Le Conseil se félicite de la bonne réalisation grâce à Limoges-Métropole et au développement de chantiers réalisés en régie avec la commune de Verneuil.

Aires de retournement des bennes de collecte des ordures ménagères

Pour des raisons de sécurité, les camions de collecte de Limoges-Métropole n'effectuent plus de marche arrière.»

Dans ce cadre, le service «Propreté» de Limoges-Métropole a réalisé sur le programme 2013, une aire de retournement au village des Monts.

Limoges-Métropole nous demande de définir nos priorités pour le programme 2014, étant entendu que désormais la plus grande partie des aires qui ne seraient pas prises en charge sur le budget «Propreté», seront à financer sur le budget «Voirie» ce qui est pénalisant pour la commune.

La commission, compte tenu de la longueur et de la configuration du chemin et du nombre de maisons concernées propose de réaliser en priorité une raquette de retournement au bout du sentier de la Châtre.

Le Conseil valide cette proposition et demande à M. le maire d'engager des pourparlers avec les propriétaires concernés afin que les terrains nécessaires soient négociés par Limoges-Métropole et les études techniques préalables réalisées.

Concernant les autres problèmes de collecte, Allée du Theil, un empiérement sera réalisé dès que le bien de section sera passé dans le domaine communal, action qui est sur le point d'aboutir. Au Boschaudérier et Allée des Francines, la commission propose de retenir la solution des points de regroupement. A noter qu'à la Lande, le propriétaire concerné est d'accord pour céder le terrain nécessaire à la réalisation de l'aire de retournement.

Le Conseil à l'unanimité valide ces propositions.

Etude sur l'urbanisation de la zone 2AU de la Châtre

L'étude réalisée par Mme Bergeron et le cabinet A2i a fait l'objet de deux réunions de mise au point et discussion, le 25 avril et le 4 juin. Le projet d'aménagement a été présenté aux propriétaires des terrains le 20 juin. Il a été globalement validé. Une présentation plus détaillée et chiffrée sera finalisée en septembre.

A noter la nécessité de respecter les exigences du SCOT sur la densification de l'habitat pour limiter la consommation de terres agricoles et l'obligation de procéder à des fouilles archéologiques préventives.

Travaux d'extension du multi-accueil Malice et chocolats

Tous les lots sont désormais attribués. Le dernier concernait la location modulaire et a été attribué à la SERMAT. Les plans d'aménagement de celle-ci, nécessaires à la phase transitoire ont été validés par les services de la

Protection Maternelle et Infantile du CG 87.

Le chantier commencé début mai avec la dépose de la toiture et la démolition intérieure progresse et le gros œuvre est en grande partie réalisé. Le plan du parking a été légèrement modifié pour ne pas avoir à déplacer un coffret d'alimentation électrique desservant trois abonnés. ***Le Conseil se montre satisfait de voir les délais respectés et des bonnes relations avec l'association Malices et Chocolat qui vont permettre de maintenir un fonctionnement de qualité durant les travaux.***

Dépose des réseaux aériens des Monts

Le nouvel éclairage public est opérationnel au village des Monts. La dépose du réseau ERDF est faite, celle de France Télécom est en cours et le chantier d'effacement devrait être achevé fin juin.

Aménagement du village des Charriers

La partie voirie concernant le passage des Charriers est à refaire, les matériaux mis en place avec la volonté de conserver un aspect « nature » n'ont pas résisté ; en raison d'une pente assez forte les intempéries ont raviné et détruit les massifs minéraux (graviers) et herbacés (pelouse) qui avaient été posés. Limoges-Métropole va les remplacer par des matériaux ayant une meilleure accroche et résistant au ruissellement.

Murs de soutènement des Monts et de Chevillou

Des murs de soutènement ont été réhabilités par Limoges-Métropole. Le travail est terminé aux Monts, il est en cours à Chevillou. Exécuté avec application et en harmonie avec le contexte bâti avoisinant, ce travail contribue à rehausser le cachet du vieux village et du moulin. A Chevillou, le pont va être rejointoyé, dès que le niveau et le courant dans la Glane permettront la pose d'un bardeau. La route communale conduisant au moulin sera refaite après la réfection des ouvrages d'art.



Construction du Cabinet médical et de la boulangerie

L'acte de vente du terrain pour le cabinet médical a été signé et l'entreprise a immédiatement démarré le chantier.

Le permis de construire pour la boulangerie est déposé, la commission d'accessibilité ayant donné un avis favorable, les travaux démarreront ce mois-ci.

Aménagement des espaces associatifs

Le chantier devrait s'achever dans les prochains jours par la pose des revêtements de sol et la peinture. Ainsi les Aïnés vont pouvoir disposer de ce local dès ce mois-ci.

Personnel des services techniques

Limoges-Métropole ne met plus à disposition un agent affecté à la voirie en remplacement de Michel Theillet. Un jeune demandeur d'emploi, Monsieur Montalétang, a été recruté pour trois mois. Il effectue des vacations à l'atelier voirie et participe aux travaux dans les locaux. Une décision sera à prendre en septembre pour une solution plus définitive.

Extension du réseau wifi : Ribière du Theil - les Verdiers - le Chasaud

Afin de débloquer la situation actuellement figée pour l'implantation d'un nouveau relais Wifi par A2Cnet à la Ribière du Theil, des contacts ont été pris avec DORSAL. Le coût de l'opération est de 2928€ HT. Une participation est demandée pour l'installation du relais, soit 1269,14€ HT à la charge de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte, cette solution à condition que cela concerne un nombre suffisant de familles.

Aqueduc sur le Glanet au Boschaudérier

Limoges-Métropole a étudié les solutions permettant de réaliser les modifications nécessaires pour éviter les débordements en cas de crues. Les travaux de remplacement de l'ouvrage sont programmés pour 2014.

Sentiers de randonnées

La commission constituée à cet effet a établi la liste et le contenu des panneaux qui seront réalisés et installés sur les chemins de randonnée et notamment sur les sentiers "Sur les pas des Lémovices" et le « Sentier des étangs ».

Le Conseil félicite les participants à cette commission

Sur les pas des Lémovices circuit de 7,9 km, départ du bourg

5 Le répartiteur d'eau

LE RÉPARTITEUR D'EAU DE SOURCE DE SENON

Cet ouvrage hydraulique protégé par un bâtiment d'architecture singulière est un distributeur d'eau de source, dont on ne connaît pas la date de l'édification, mais dont la construction est probablement de la fin du XVIIIème siècle. Sa fonction consistait à fournir de l'eau, tout au long de l'année, à plusieurs propriétés de fermes avoisinantes en dérivant l'eau distribuée, en respectant au premier chef les droits d'eau établis par actes notariés.

L'ouvrage qui n'était plus fonctionnel depuis des décennies est devenu propriété de la commune de Saint-Genès en 2002 par cession gratuite du terrain et du bâtiment effectuée par Mme Mathélieve Bulteau, habitante de Senon, qui a librement consenti de céder gratuitement à la collectivité un patrimoine qui n'est ni de sa restauration et de sa conservation.

Après concertation avec l'État de l'aqueduc en 2002 et 2006, la réhabilitation du bâtiment financée par la commune a commencé au cours de l'année 2007 et s'est terminée en 2009. Les caractéristiques de distribution en maçonnerie ont été remplacées par les tuyaux en PVC.

Le principe de fonctionnement est le suivant : la source possède une architecture exceptionnelle et la pose de la couverture d'ardoises ont été effectuées par des artisans du tour de France.

L'eau parvient au répartiteur sans dépense d'énergie, elle est portée par un système de tuyaux situés à l'altitude de 350 m à proximité de Saint-Oca, où la commune de Peyrilhac, grâce à son expertise des aqueducs et des conduits souterrains ouverts, a installé par différence de niveau jusqu'au répartiteur situé à l'altitude de 325 m, après avoir parcouru un peu plus d'un kilomètre.

Le répartiteur remis en état fonctionne de nouveau : il dessert actuellement plusieurs points de distribution situés chez des riverains ainsi qu'une fontaine, qui alimente un abreuvoir et un bac à légumes, situés sur le territoire communal des parcelles de Senon.

LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Un dispositif ingénieux assure une répartition proportionnelle au débit de la source, fait au printemps et faible à l'automne, il distribue en permanence ce débit en six parts, répartissant les droits d'eau : par exemple 1/5 de volume pour le premier, 2/5 pour le second et 1/5 pour le troisième sur le schéma proposé. Pour cela, un système hydraulique est distribué en plusieurs bacs par des conduits verticaux, réalisés de sorte que l'ouverture (Regard) est proportionnelle au droit d'eau.

pour la qualité du travail réalisé.

Poste source EDF à Peyrilhac

Les travaux d'installation d'un poste source à Peyrilhac vont permettre d'enterrer les lignes moyenne-tension et d'enlever le pylône situé sur le parking de l'école.

Parking en face du multi accueil

La nouvelle configuration des lieux, avec la construction du cabinet médical et de la boulangerie, rend nécessaire la réalisation de parkings provisoires pour les personnels du multi accueil. Ils seront aménagés par nos agents à

l'entrée de l'ancienne zone de stockage/déchetterie.

1.5. Compte rendu de la réunion de la commission finances du 15 juin 2013

Commentaire sur la situation budgétaire au 15 juin 2013

- Pour le budget de fonctionnement

Sur les recettes de fonctionnement, il faut noter la prise en compte des montants exacts de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Dotation de Péréquation (+ 2 859€ au total).

Les dépenses courantes sont consommées à 42,24%. Il n'y a pas de dérapage mais il n'existe pas de marge.

Les 2 859€ de recettes supplémentaires vont permettre d'inscrire 2 259€ pour compenser une hausse des dépenses d'énergie suite au froid du 1er semestre et pour prendre en compte la participation communale au déplacement à l'assemblée nationale des élèves du CM2 (600€).

Pour les salaires, la consommation des crédits est conforme : 49,13% avec une consommation plus importante sur les emplois d'insertion.

- En investissement, la situation fait apparaître très peu de dépenses (62 700€) dont 44 500€ de remboursement de capital, y compris pour le multi accueil. Compte tenu de l'avancement des différents chantiers, les factures seront à régler rapidement.

En recettes, il faut budgéter le complément de subventions attribué pour la restauration de cloche (Fondation du Patrimoine et Conseil général 11 281€) et en moindre mesure pour la cuisine de la salle polyvalente (34€). Par contre il faut déduire la TVA à reverser (4 500€ sur le prix de vente du terrain pour le cabinet médical). Globalement on aurait 5 615€ de recettes en plus.

En dépenses, il faut prévoir 3 500€ pour l'achat de mobilier et notamment de lits pour la maternelle (incidence de l'augmentation du nombre d'enfants), 1 300€ pour notre participation à l'installation d'une antenne relais au Theil pour réduire la zone d'ombre internet, 2 000€ pour l'installation de matériel et les travaux nécessaires pour la cantine scolaire.

En matière de trésorerie, la ligne soustraite a été utilisée en totalité, soit 90 000€, mais des remboursements vont être effectués avec la vente des terrains. L'emprunt de 100 000€ est disponible mais ne sera utilisé qu'au fur et à mesure des besoins.

Le conseil se félicite de la bonne exécution du budget et adopte la décision modificative à l'unanimité.

Tarifs Cantine et Garderie

La commission Finances prend en compte les propositions de la commission des Affaires Scolaires en ce qui concerne les tarifs de la garderie en proposant une augmentation de 2%. Pour la cantine, il est proposé au Conseil de retenir une hausse de 4%. Une augmentation de 5% avait été évoquée lors du vote du budget. Avec le

Fonctionnement		
dépenses		
article	intitulé	montant
60621	combustibles	2259
62472	transport CM2	600
total 11		2859
total		2859
recettes		
74121	DSR	6337
74127	Dot. Nat. de Péreq.	-3478
7482	autres subventions	4354
total 74		7213
774	subv. exceptionnelles	-4354
total 77		-4354
total		2859
Investissement		
dépenses		
2184	mobilier	3500
2188	autres immobilisations	2000
à créer	réseaux	1300
23181	aménagement de place	-1185
total		5615
recettes		
13151	subv restau scolaire	-1200
1381	subv cloche	11281
13885	subv cuisine salle poly	34
total 13		10115
24	produits de cession imm.	-4500
total 24		-4500
total		5615

for-

fait, le prix d'un repas reste inférieur à 2€.

Cette augmentation doit permettre de combler une partie du déficit existant entre la vente des tickets et les

Tarifs du restaurant scolaire			
	2012	2013	
		commune	hors commune
Forfait	90.15	93.76	103.13
Ticket	2.71	2.82	3.10
Tarifs de la garderie			
	2012	2013	
		commune	hors commune
forfait 1er enfant	23.45	23.92	26.31
forfait enfant supplémentaire	11.65	11.88	13.07
journée	2.37	2.42	2.66

coûts des fournitures d'alimentation. En outre, on est très en deçà des tarifs pratiqués dans les communes voisines. Pour ces deux tarifs, les coûts payés par les usagers sont loin de couvrir les charges, il en résulte une participation importante provenant des impôts versés par les habi-

tants de la commune. En conséquence, il est proposé d'appliquer une majoration de 10% pour les familles qui ne résident pas sur la commune.

2. Délibérations diverses

Le conseil adopte les délibérations suivantes à l'unanimité :

- demande au conseil régional de subventionner la restauration des objets issus des fouilles archéologiques ;
- accord pour permettre la desserte électrique de deux habitants. Les coûts sont en totalité à leur charge.

3. Compte rendu de réunions

3.1. Limoges-Métropole

Limoges Métropole est éligible au Fonds National des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'exercice 2013, pour un montant de 2 099 456 €. La commune de Saint-Gence devrait bénéficier au titre de la solidarité intercommunale d'une part de ce F.P.I.C.

Mise à jour du règlement du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

- Pour les installations neuves, l'avis du SPANC est obligatoire, en préalable à l'obtention du permis de construire. Pour les installations existantes, les périodicités de contrôle sont les suivantes :

- Installations satisfaisantes ou sans risque sanitaire ou environnemental : 10 ans
- Installations non conformes avec le risque sanitaire et environnemental : 4 ans.

Contrôle par le SPANC au moment des ventes :

- n'est pas nécessaire si le rapport de visite est en cours de validité (daté de moins de 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente).

- obligatoire dans les autres cas, à la demande du propriétaire actuel et à ses frais.

Mise à jour du règlement du service de l'Assainissement Collectif

Avec notamment, d'une part, l'intégration des modalités d'écrêtement de facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur et d'autre part, l'institution de la P.F.A.C. (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) et la disparition de la PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout).

Ceci amène deux précisions :

- les fossés des voies publiques ne peuvent pas être considérés comme un point de raccordement des eaux pluviales des parcelles privées (tout rejet dans un fossé devra être autorisé par la commune).

- le rejet des eaux de piscine devra se faire vers le réseau d'eaux pluviales pour les eaux de vidange du bassin, et vers le réseau d'eaux usées pour les eaux de lavage de filtres.

3.2. SIEPAL

Mis en place d'un schéma d'activité commerciale.

Le Schéma de Développement Commercial est un document qui rassemble des informations sur l'activité com-

merciale et son environnement économique. Ce document complétera le rapport de présentation du SCOT mis en révision. Ce schéma de développement commercial a plusieurs objectifs :

- rassembler les informations disponibles sur l'activité commerciale et son environnement économique,
- diagnostiquer le fonctionnement de l'appareil commercial au regard des exigences d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de la qualité de l'urbanisme,
- faire prendre conscience de l'intérêt de la sauvegarde des commerces de proximité, les impacts environnementaux...,
- identifier les besoins en matière de commerce, définir le niveau de développement commercial réellement souhaité,
- indiquer les orientations en matière de développement commercial et les secteurs d'activités commerciales à privilégier, afin de définir la « feuille de route » du développement et de l'aménagement commercial.

3.3. Association d'aide aux seniors

L'association Aide aux Seniors a tenu son assemblée générale le 27 mai 2013.

L'AS a défini comme prioritaire la mise en place d'un service de portage de repas en liaison chaude (voir article en Infos) et fixé la participation des communes à 1.80€ par habitant, à la baisse, pour la deuxième année consécutive.

Rappel, le bureau de l'association est le suivant :

- présidente : Noëlle Laplagne (Veyrac),
- secrétaire : Jean-Claude SOLIS (Saint Jouvent),
- trésorière : Véronique Barinotto (Saint Gence).

3.4. Maison de retraite

Le 22 juin, était inaugurée l'extension de la Résidence Jean Mahaut, maison de retraite de Nieul.

Avec la création de cette unité Alzheimer et du pôle d'activités et de soins adaptés, cette maison de retraite permet de répondre à la demande d'hébergement et de prise en soins de 20 usagers âgés et atteints de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.

L'organisation des locaux privatifs, en liaison directe avec le bâtiment de la maison de retraite, conçue pour la déambulation des résidents libres, procure une excellente qualité de vie aux usagers ainsi que de bonnes conditions de travail pour les personnels.

4. Point sur le Personnel

Pour régulariser des situations résultant des précisions apportées par les tribunaux sur l'application des 35h, le Conseil à l'unanimité prend les délibérations nécessaires pour gérer les conditions de récupération des RTT qui se situent en période d'arrêt maladie.

5. informations diverses

- Une présentation du travail réalisé par Caroline Mazille, étudiante en IUT - GEA, est faite au Conseil. Cette stagiaire a réalisé, en liaison avec les agents, un plan de formation individualisé, un document d'information sur les droits à formation, et une mise à jour des fiches de poste. Une autre stagiaire, Elise Borzeix (licence d'administration publique) a réalisé un travail sur la modification des modalités des élections pour les prochains conseils municipaux et des futurs conseillers territoriaux.

La synthèse de son travail sera présentée dans un prochain bulletin.

Le Conseil tient à les remercier pour la qualité de leur travail.

- En début de séance un tirage au sort a été réalisé avec les représentants du conseil municipal de Veyrac pour d'établir la liste des jurés d'assises proposés au Tribunal. Pour Saint-Gence le tirage au sort a désigné les jurés suivants :

Cédric Leyrat : route de Peyrilhac

Marie-Thérèse Berthout : route de Peyrilhac

Thérèse Culas : rue du Rabaud

Jacques Martin : les Charriers

Marie-Pierre Tisseuil : les Monts

Fabien Dupuis : la Croix des Charriers

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 27 septembre 2013.

